



Strasbourg le 17 Mars 2016

A M. Schaeffer Serge
Directeur de l'établissement TER Rhéna

OBJET : Préavis de grève

Monsieur le Directeur,

Nous avons été reçus le 25 Février 2016 dans le cadre de la Demande de Concertation Immédiate, DL24560, datée du 23 Février 2016 auprès de la Direction de l'établissement TER Rhéna, dont le compte rendu a été validé ce jour.

Motifs à l'origine de la Demande de Concertation Immédiate :

1. Équité des roulements de l'établissement TER Rhéna.
2. Respect de la progressivité dans les roulements. Pas d'omnibus et suppression de la compétence EAS pour les agents des roulements terminaux.
3. Amélioration des conditions de travail des agents de l'établissement.
4. Respect des règles de gestion du personnel.

Pour SUD-Rail la totalité des arguments avancés par la Direction n'apportent aucune réponse concrète aux sujets de cette demande de concertation immédiate, ni aux attentes des agents de l'établissement TER Rhéna.

En conséquence, le syndicat SUD Rail de la région de Strasbourg, conformément à l'art L2512.2 du Code du Travail, dépose un préavis de grève à compter du 31 Mars 2016 à 00h00 jusqu'au 31 Mai 2016 à 23h59.

Ce préavis couvre l'ensemble du personnel de l'établissement TER Rhéna, ainsi que ceux amenés à le remplacer.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur de l'établissement TER Rhéna, nos salutations syndicales.

Pour SUD Rail Strasbourg,
Vincent SCHALLER